

XII^e Journée d'Information du *Cedre*

Les pollutions accidentelles des eaux intérieures: une réalité sous-estimée?



Loïc Kerambrun & Ivan Calvez
Cedre

(INHES, Saint-Denis-La-Plaine), 22 mars 2007
Pollutions accidentelles en eaux intérieures et estuariennes

Inventaires de déversements accidentels survenant dans le monde

- ◆ Organismes étrangers (ITOPF, OSIR, Environnement Canada, etc.)
 - généralement limités aux déversements d'hydrocarbures parfois aux marées noires
 - parfois aux seuls accidents de navires, en mer ou en eaux intérieures
 - concernent des déversements > à un volume parfois important.
- ◆ *Cedre*
 - accidents survenus depuis 1997 dans le monde
 - Hydrocarbures et autres substances dangereuses (> 10m³)
 - eaux marines et eaux douces

Inventaire des déversements survenant dans le monde

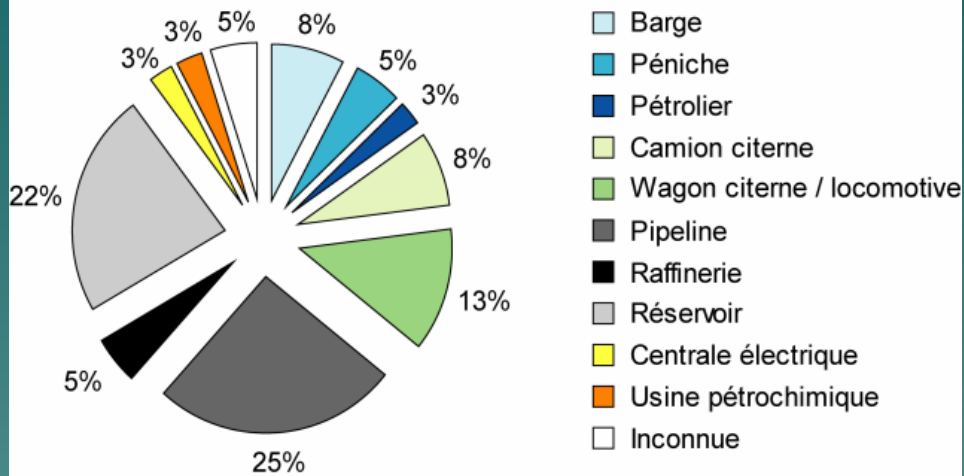
Ce qui ressort de ces inventaires...

- ◆ une impossible **exhaustivité** :
 - mettre une réserve sur la **valeur statistique**
 - n'en tirer qu'une **interprétation** raisonnable
- ◆ Une **hétérogénéité**
 - de l'information (qualité / couverture des évènements) selon les continents, les pays et au sein d'un même pays
 - de la restitution

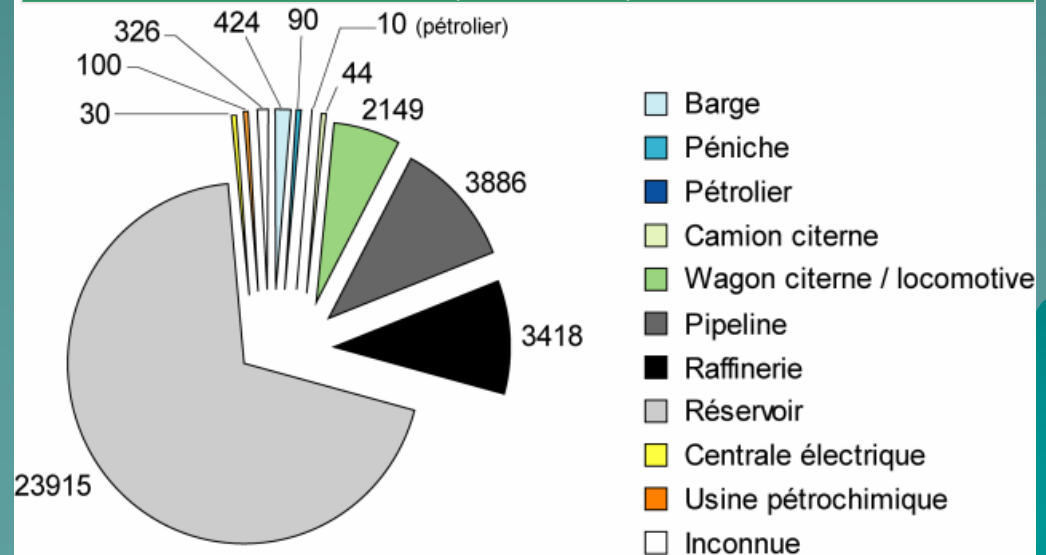
Inventaire 2005 des déversements en eaux intérieures dans le monde

(Source: veille technologique Cedre)

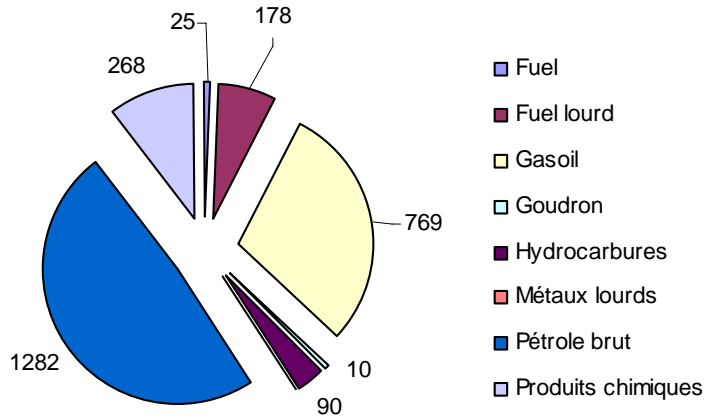
Sources (%) / 2005



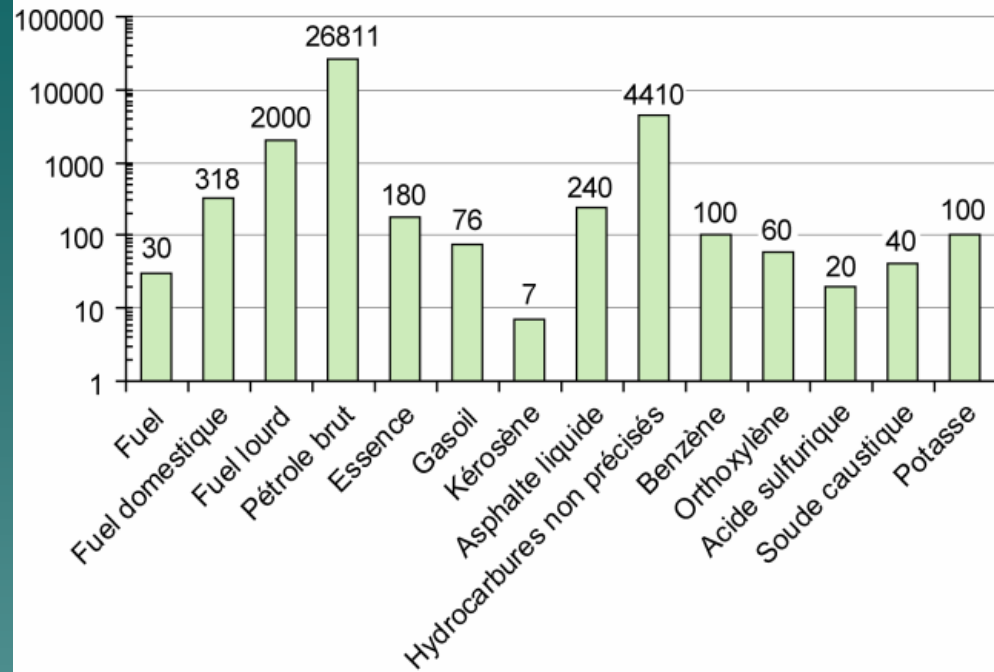
Sources (tonnes) / 2005



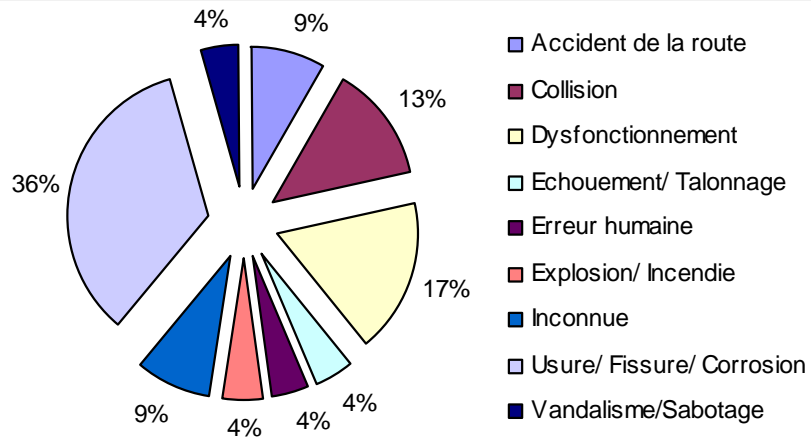
Produits (tonnes) / 2004



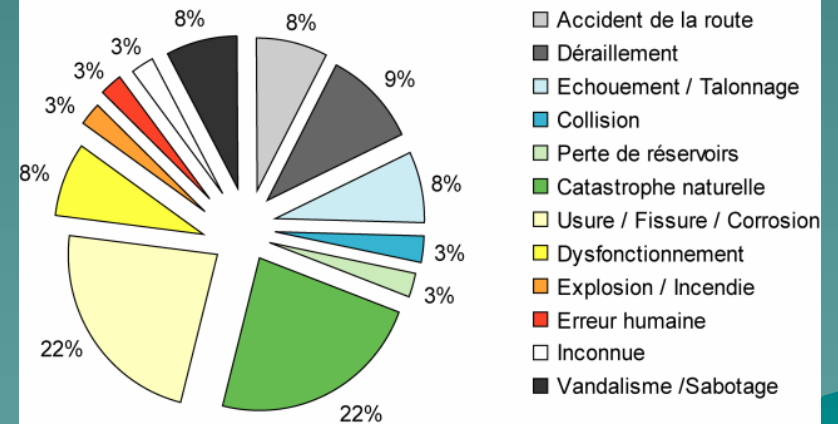
Produits (tonnes) / 2005



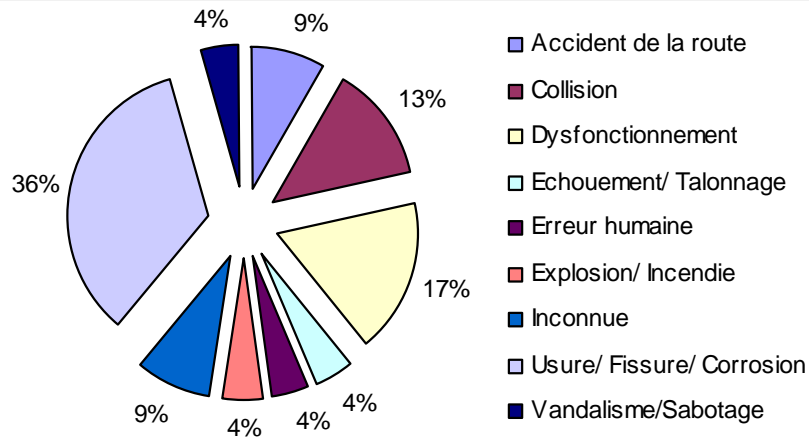
causes / 2004



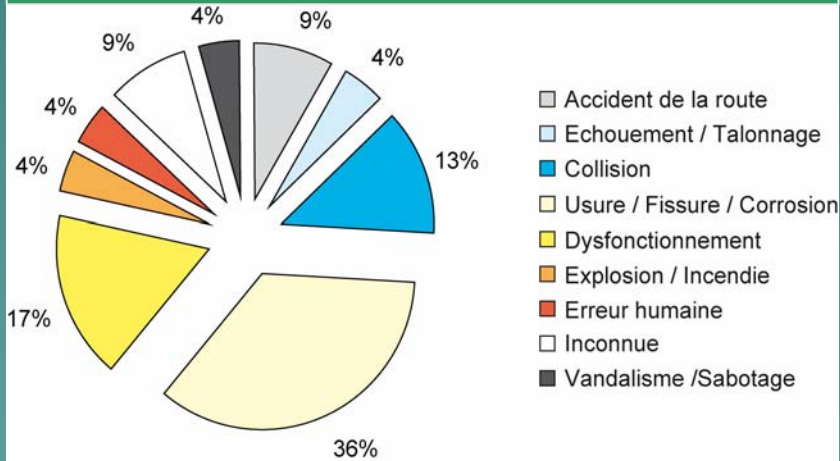
causes / 2005



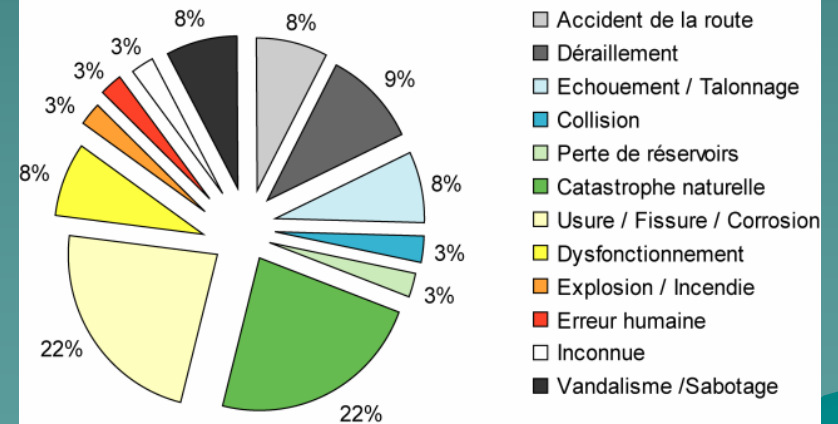
causes / 2004



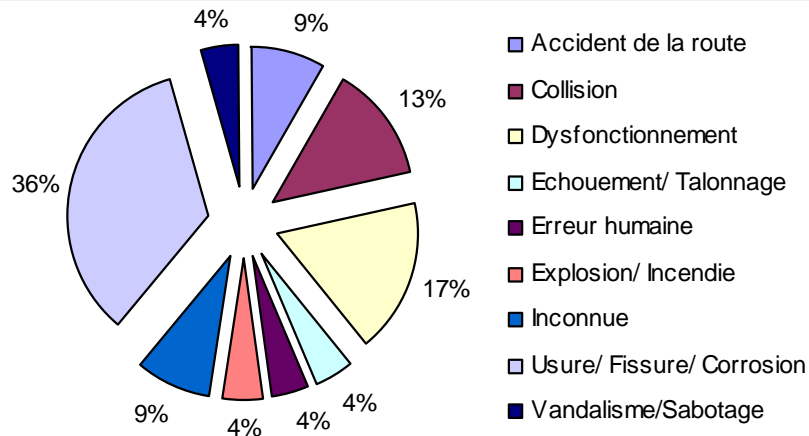
causes / 2004



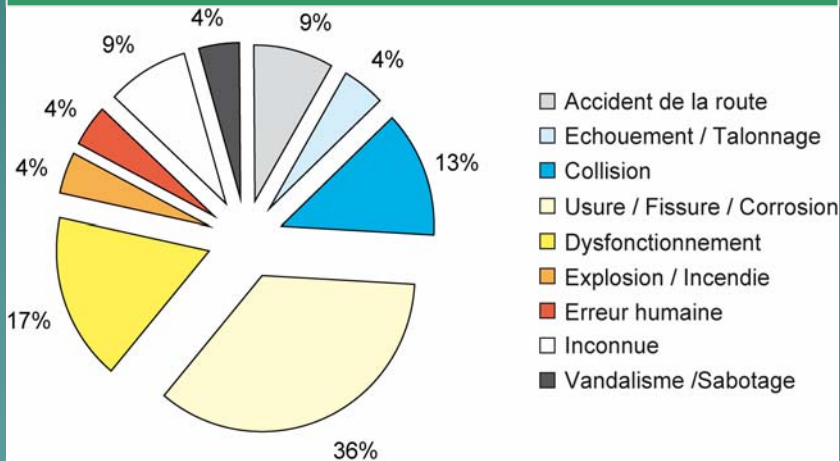
causes / 2005



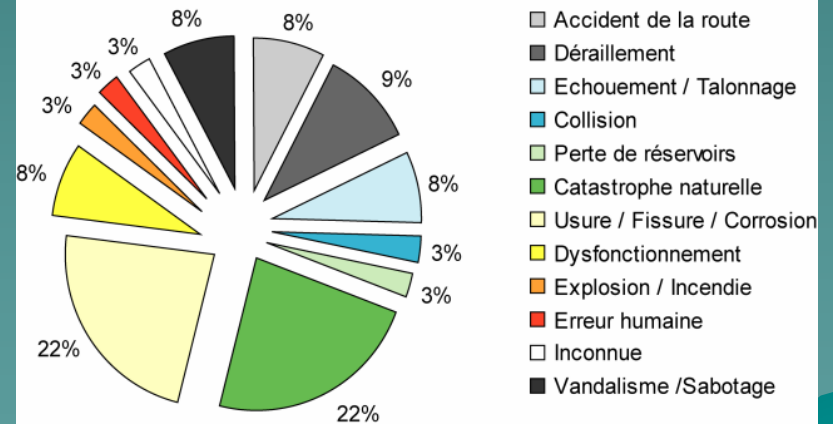
causes / 2004



causes / 2004



causes / 2005



Ce qui est requis sur le plan technique:

- **Harmonisation** (sémilogique et typologique)
- **Accès** à l'information de base (détaillée)

... et les déversements en France?

Un manque ressenti que l'on demande au *Cedre* de combler (DDSC, TOTAL, Marine Nationale, MEDD).

Etape 1: Enquête

- ◆ Recenser les administrations et organismes français concernés (collecte / centralisation / exploitation)
- ◆ Analyser leur mode respectif de gestion de l'information
 - réseau de collecte / critères de saisie
 - réseau de transmission
 - 'produits' fournis / diffusion

Etape 2: Base de données

- ◆ Bâtir le prototype d'une base de données pérenne
- ◆ Faire l'inventaire des déversements survenus en 2005 et 2006

(projet en étroite collaboration avec les différents fournisseurs et diffuseurs d'information)

Que prévoit la loi ? Circulaire du 18 février 1985 relative aux déversements accidentels en eaux intérieures

Des rapports formatés

- ◆ Le **service chargé de la police des eaux**
 - établit un rapport des faits: **CR1**
 - en cas de pollution importante (plan d'intervention déclenché), rédige, dans les deux mois suivant l'accident, un rapport-type (conséquences écologiques et les suites données): **R1**.
- ◆ Le **service d'inspection des installations classées**
 - si ICPE = source de pollution, établit un autre compte rendu type: **CR2**.
 - dans certains cas, le DRIRE ou le DRA est invité à établir, en liaison avec l'inspecteur ICPE, un rapport-type à caractère technique et économique (causes, conséquences pour l'établissement et l'environnement): **R2**.
- ◆ Le **DDASS**
 - si une installation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine est affectée, doit transmettre un rapport indiquant les caractéristiques de la pollution et les mesures adoptées en ce qui concerne la protection des usagers.

Une procédure d'information des administrations centrales

- ◆ **destinataires** : les ministères chargés de l'environnement, de l'intérieur, de la santé, des transports, de l'industrie, et de l'agriculture.

Transmission des CR1

- ◆ MEDD/DE
 - ◆ DDSC
 - ◆ PREF. DEP. (SIDPC)
 - ◆ MTETM/SAE/DGMT/DTMRL/PVNL
 - ◆ Police de la pêche (CSP)
 - ◆ Police de l'eau (DDE -SN/VNF-, DDAF)
-
- ◆ Mairies
 - ◆ CG
 - ◆ PREF. REG.
 - ◆ DRIRE
 - ◆ DIREN
 - ◆ Agence de l'eau
-
- ◆ Fédération et sociétés de pêche
 - ◆ Syndicats de rivière
 - ◆ Distributeurs d'eau
 - ◆ Syndicats d'assainissement

Transmission des CR1

- ◆ MEDD/DE
 - ◆ DDSC
 - ◆ PREF. DEP. (SIDPC/ ENV.)
 - ◆ MTETM/SAE/DGMT/DTMRL/PVNL
 - ◆ Police de la pêche (CSP, fédération, sociétés)
 - ◆ Police de l'eau (DDE -SN/VNF-, DDAF)
-
- ◆ Mairies
 - ◆ CG
 - ◆ PREF. REG.
 - ◆ DRIRE
 - ◆ DIREN
 - ◆ Agence de l'eau
-
- ◆ Syndicats de rivière
 - ◆ Distributeurs d'eau
 - ◆ Syndicats d'assainissement

Et après?

Côté DDSC

- ◆ systématiquement informée des déversements importants (pour lesquels elle est directement impliquée).
- ◆ la DDSC n'est plus destinataire des CR1 :
 - une **refonte de la circulaire de 1985** est engagée vers 1997-98, conjointement par le ministère de l'Intérieur, celui chargé de l'environnement (MATE) et celui chargé de la santé, pour tenir compte de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires parus entre temps.
 - En février 1998, **note de la DDSC aux préfets** leur demandant de ne plus lui transmettre les CR1 en attendant la parution de la nouvelle circulaire qui précisera les procédures d'information des administrations centrales

Côté DDSC

- ◆ systématiquement informée des déversements importants (pour lesquels elle est directement impliquée).
- ◆ la DDSC n'est plus destinataire des **CR1**:
 - une **refonte de la circulaire de 1985** est engagée vers 1997-98, conjointement par le ministère de l'Intérieur, celui chargé de l'environnement (MATE) et celui chargé de la santé, pour tenir compte de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires parus entre temps.
 - En février 1998, **note de la DDSC aux préfets** leur demandant de ne plus lui transmettre les CR1 en attendant la parution de la nouvelle circulaire qui précisera les procédures d'information des administrations centrales

Côté MEDD/DE

- **Service (s) ???** reçoit les **CR1** (une partie?) des **services chargés de police de l'eau** (CSP, DDE, DDA)
- **Service (s) ???** les transmet (en partie?) au **BARPI** (qui en reçoit environ une centaine de CR/ an)

Inventaire 2005/06 des déversements en France (eaux intérieures)

(en l'état actuel de notre enquête en cours)

- ◆ **DDSC** (2005-2006): **46 CR1** rapports de pollution transmis

Inventaire 2005/06 des déversements en France (eaux intérieures)

(en l'état actuel de notre enquête en cours)

- ◆ DDSC (2005-2006): **46 CR1** rapports de pollution transmis
- ◆ Gendarmerie Nationale (2006): **1390** verbalisations pour atteinte à l'eau et aux milieux aquatiques

	<i>Contraventions classes 1 à 4</i>	<i>Contraventions classe 5</i>	<i>Délits</i>	
Salubrité de l'eau	Néant	405 (exploitations et travaux non déclarés)	651 (Rejets de liquides ou matières)	
Ressources en eau	Néant	69 (39 ICPE + 30 eaux usées)	247 (Travaux nuisibles)	
Eaux destinées à l'alimentation humaine	Néant	1	17 (Dégradations d'ouvrages)	

(source: **OCLAESP**)

Inventaire 2005/06 des déversements en France (eaux intérieures)

(en l'état actuel de notre enquête en cours)

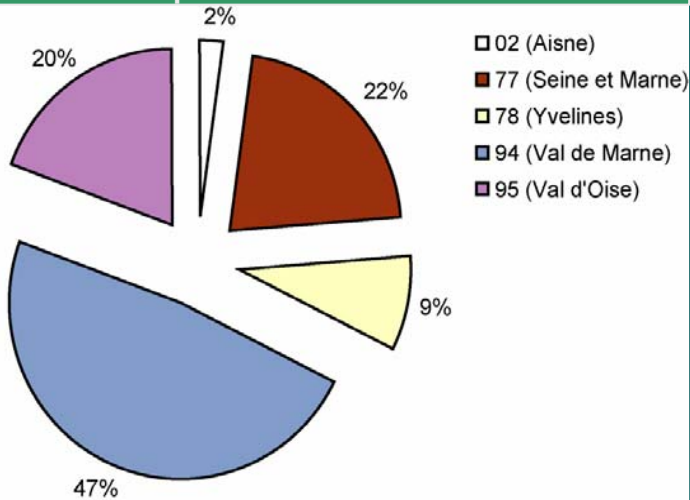
- ◆ DDSC (2005-2006): **46 CR1** rapports de pollution transmis
- ◆ CSP (2005): **720 PV** et **560 rapports** de pollutions
- ◆ Gendarmerie Nationale (2006): **1390** verbalisations pour atteinte à l'eau et aux milieux aquatiques

	<i>Contraventions classes 1 à 4</i>	<i>Contraventions classe 5</i>	<i>Délits</i>	
Salubrité de l'eau	Néant	405 (exploitations et travaux non déclarés)	651 (Rejets de liquides ou matières)	
Ressources en eau	Néant	69 (39 ICPE + 30 eaux usées)	247 (Travaux nuisibles)	
Eaux destinées à l'alimentation humaine	Néant	1	17 (Dégradations d'ouvrages)	

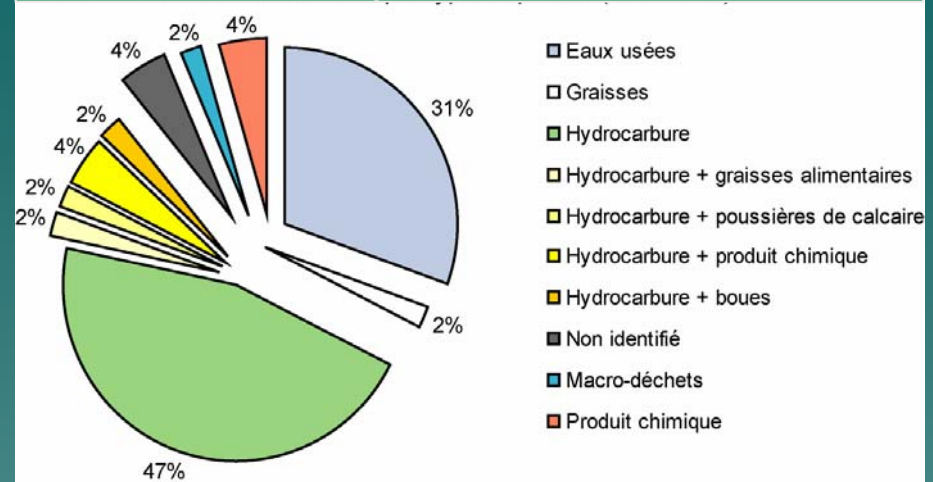
(source: **OCLAESP**)

DDSC (2005-2006): 46 CR1 transmis

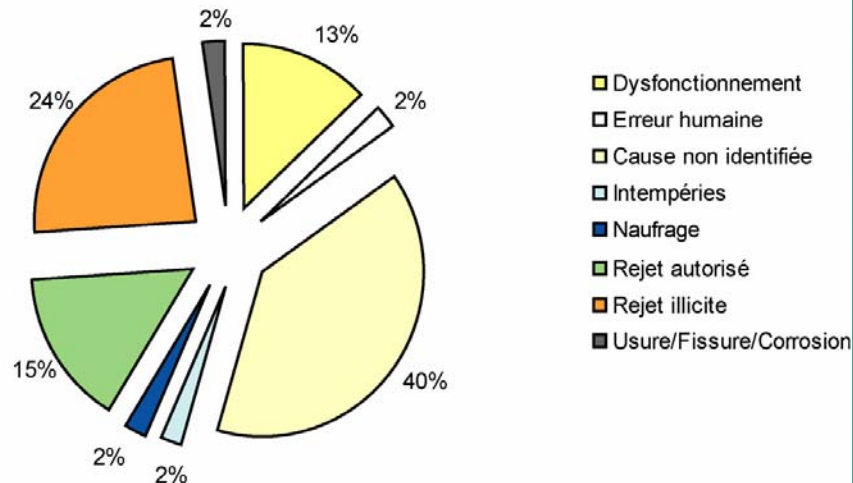
départements



produits

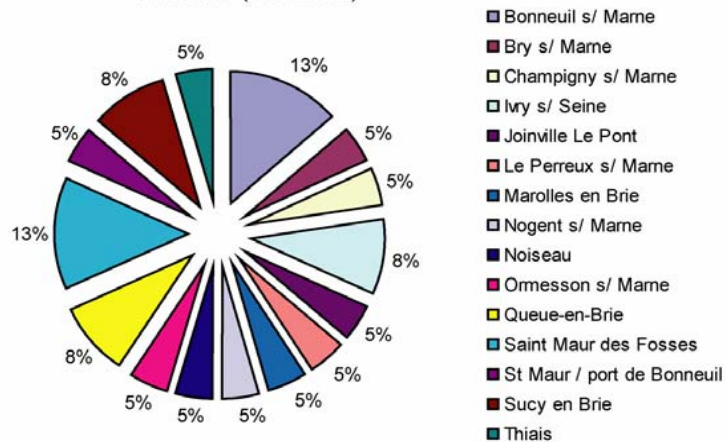


causes

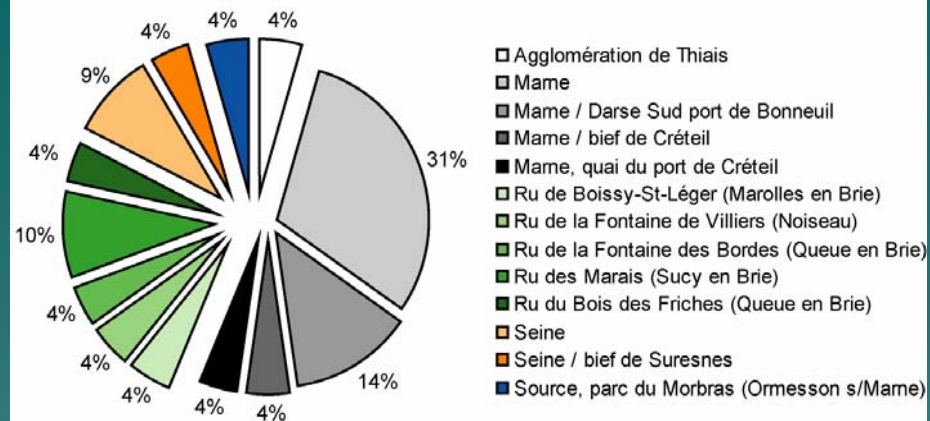


46 CR1 provenant essentiellement de 4 départements de la région Ile de France, et des services de navigation (Service de Navigation de la Seine et Voies Navigables de France).

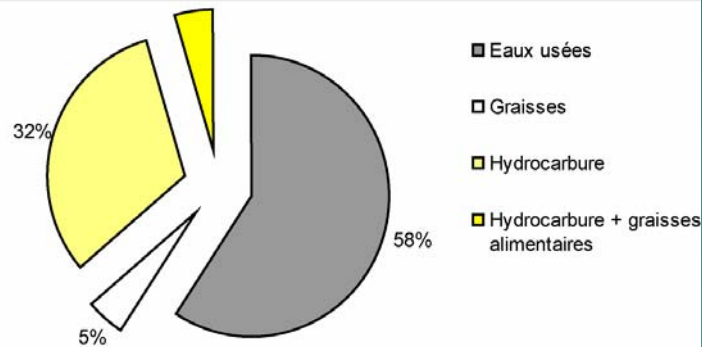
communes



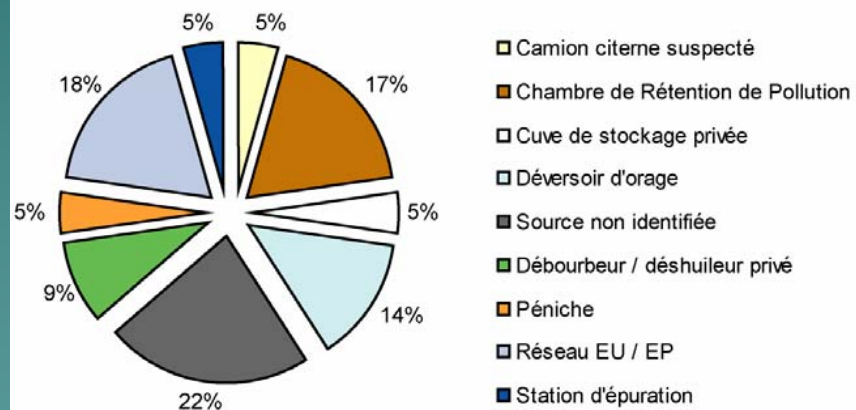
sites / cours d'eau



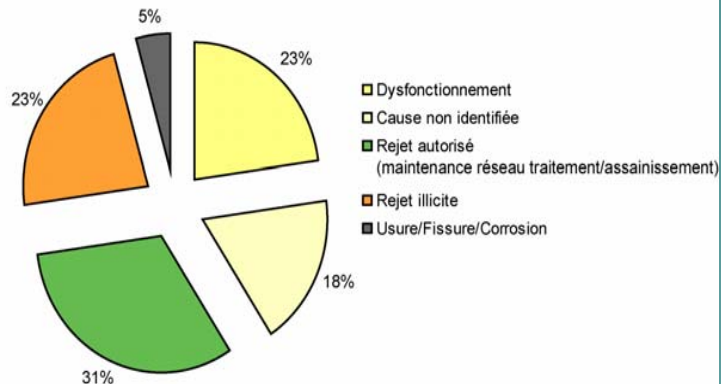
produits



sources



causes



Val de Marne (2005-2006)

BILAN (en l'état de notre enquête en cours)

- ◆ **Diffusion des informations** (rapports de pollution) : interne
 - Saisie systématique? Complète?
- ◆ **Exploitation**
 - Quelques synthèses (CR2 / ICPE)
 - MEDD/ BARPI : à partir de la base de données ARIA
 - Quelques analyses internes (analyses des contraventions, etc.)
 - MEDD/ CSP
 - GN/ OCLAESP
 - Une initiative ponctuelle
 - *Robin des Bois : inventaire 2000-2004 sur réseau hydrographique Loire Bretagne, 221 déversements dont 35 pour le Finistère (nota: inventaire SIDPC 29 2000-2004: 2)*

Bilan (en l'état de notre enquête en cours)

- ◆ **Diffusion des informations** (rapports de pollution) : interne
 - Saisie systématique? Complète?
- ◆ **Exploitation**
 - Quelques synthèses (CR2 / ICPE)
 - MEDD/ BARPI : à partir de la base de données ARIA
 - Quelques analyses internes (analyse des contraventions)
 - MEDD/ CSP :
 - GN/ OCLAESP :
 - Une initiative limitée dans le temps et dans l'espace:
 - *Robin des Bois : inventaire 2000-2004 sur réseau hydrographique Loire Bretagne: 221 déversements dont 35 pour le Finistère (nota: inventaire SIDPC 29 2000-2004: 2)*
- ◆ **Aucun inventaire global**
 - CR 1 en majeure partie non exploités
 - pas de bilan global des déversements
 - pas de véritable retour d'expérience
 - pas de synthèses opérationnelles
 - ◆ Pollution: sources / polluants -HC/PC/MO- / volumes,
 - ◆ Réponse: moyens / conséquences / coûts / etc.

Poursuite de l'inventaire

Le *Cedre* va poursuivre sa démarche en eaux intérieures (et en mer)

◆ Bilans annuels

- Comparaisons et évolutions
- Etudier la possibilité d'intégrer de nouvelles rubriques notamment les coûts (lutte, impacts, restauration, ...)
- Permettre de bâtir un retour d'expérience

◆ Éléments de réflexion

- en matière de prévention, de formation, d'organisation et planification d'urgence, d'équipements
- aux échelons départemental et régional
- en fonction des évènements, et des risques et besoins identifiés localement
- acteurs : opérationnels, utilisateurs gestionnaires administratifs

en étroite collaboration avec les *fournisseurs de données*

Merci de votre attention

- ◆ Des réponses ?

- ◆ Des questions ?